

SCI Canada – Communiqué

Système de commandement d'intervention (Décembre 2017)

Contexte

Le système de commandement d'intervention (SCI) est le fruit des leçons que les intervenants ont durement apprises durant leur lutte contre les feux de brousse et de végétation survenus en Californie durant les années 1970. Ces défis ont fait ressortir le besoin d'améliorer et de normaliser le commandement et la coordination d'un vaste éventail d'intervenants, de territoires de compétence et de matériel, quelle que soit l'importance de l'incident, en recourant à une méthode tous risques.

En 2002, le CIFFC a adapté la documentation du SCI américain pour le Canada afin d'améliorer l'efficacité de l'intervention sur les lieux, l'interopérabilité en vue d'une aide mutuelle accrue et la sécurité des intervenants. Par la suite, toutes les agences provinciales, territoriales et fédérales de lutte contre les feux de végétation ont adopté ce modèle du SCI. Le CIFFC, chef de file de la communauté du SCI, est devenu le dépositaire et le propriétaire des produits de SCI Canada. Durant les années subséquentes, diverses agences et institutions d'enseignement ont commencé à produire leurs propres versions du matériel de formation au SCI afin de répondre à un intérêt croissant à l'égard de la prestation de formations en matière de SCI.

En avril 2010, le CIFFC a obtenu du financement du Secrétariat national Recherche et sauvetage par l'entremise du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage (FNI de R-S). Le projet avait pour but de développer un programme de cours tous risques de SCI Canada à l'intention du secteur des bénévoles en recherche et sauvetage au sol (RSS) au Canada, le principal bénéficiaire du projet; plusieurs agences gouvernementales au niveau provincial et fédéral ont participé au projet. Le CIFFC a continué à développer un programme de cours avancés dans le cadre d'autres projets du FNI de R-S portant sur l'élaboration de formations spécifiques à certains postes sous la bannière de SCI Canada.

Buts et objectifs

Le succès reconnu du modèle du SCI a entraîné l'application et l'adaptation généralisées de ces méthodes par de nombreux utilisateurs partout au Canada. Cependant, chaque adaptation nous éloigne de la normalisation. Tout écart met à risque les objectifs d'interopérabilité, tant au Canada qu'avec nos partenaires internationaux.

Il est reconnu que pour obtenir du succès, nous devons respecter la diversité et les particularités juridictionnelles des provinces, des territoires et des agences. C'est pour cette raison que le comité s'efforce à comprendre, à considérer et à inclure un processus de réciprocité entre les différentes structures de gestion des interventions utilisées par les autres secteurs de compétence, agences et intervenants du milieu universitaire au Canada.

Au départ, deux comités ou groupes de travail distincts existaient. Le comité de SCI Canada était composé des autorités compétentes de SCI Canada. L'autorité compétente détermine l'organisme, le bureau ou la personne ayant la responsabilité légale d'administrer et d'appliquer les exigences des formations normalisées de SCI Canada. Les autorités compétentes sont chargées de l'assurance qualité des documents de formation et de la formation dans leur territoire de compétence, de l'agrément des fournisseurs de formation et de la mise à jour d'une base de données sur toute la formation de SCI Canada dispensée dans leur territoire de compétence. Ce groupe a mis l'accent sur la protection et la normalisation des formations SCI utilisées partout au pays.

Un autre groupe, appelé le comité sur le système de gestion d'intervention, a quant à lui développé des solutions pour accroître l'interopérabilité et la connectivité entre les agences et les autorités compétentes dans le cadre d'interventions et de gestion d'incidents impliquant plusieurs agences. Les participants de ces deux groupes ont uni leurs forces sous la forme d'une « coalition de participants de bonne volonté ».

Au fil des années et au fur et à mesure que différents buts ont été atteints, de nouvelles occasions et de nouveaux défis se sont présentés et les buts et le rôle du comité ont pris de l'ampleur. Le travail des deux groupes a été mis en commun afin de créer un seul comité de SCI Canada. Une fois ce comité unique formé, ses membres ont continué à concentrer leurs efforts à fournir et à développer des produits de SCI Canada.

Grâce au travail accompli par le comité et à une adoption et une utilisation accrues des produits de SCI Canada par plusieurs provinces, territoires et organisations au pays (voir la section sur les participants), nous nous trouvons aujourd'hui à la croisée des chemins. Les agences qui ont recours au concept de SCI peuvent collaborer entre elles et travailler de manière efficiente et efficace en raison du dénominateur commun qui les unit. Il manque cependant quelque chose : un cadre de travail commun qui favorise l'interopérabilité pour toutes les agences participantes dans un contexte pancanadien. Mettre l'accent sur le programme de formations de SCI Canada peut constituer la fondation d'une forte interopérabilité et d'une collaboration accrue à tous les niveaux d'intervention, et ce, peu importe les frontières géographiques.

Objectifs de SCI Canada :

Voici les principaux objectifs du comité de SCI Canada :

- Offrir aux fournisseurs de formation reconnus un accès au contenu normalisé des formations sur le site Internet de SCI Canada - <http://icscanada.ca/fr/> dans les deux langues officielles.
- Faire en sorte que le programme de formation tienne compte des pratiques exemplaires et qu'il se fonde sur des méthodes uniformes d'évaluation et de prestation.
- Développer et proposer des formations spécifiques aux membres des équipes de support et de direction ainsi qu'aux équipes de gestion des incidents.
- Faire la promotion d'une utilisation normalisée des produits de SCI Canada parmi les agences.

Participants

Les membres du comité proviennent de chaque province, territoire et territoire de compétence au Canada ainsi que de diverses agences fédérales. En date d'aujourd'hui, les participants proviennent de toutes les provinces et territoires et de 13 agences et organisations. De celles-ci, 12 ont adopté le rôle d'autorité compétente.

Membres du comité

Les agences qui se sont proclamées autorité compétente aux fins de SCI Canada sont les suivantes :

Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC);
Fire and Emergency Services, Terre-Neuve-et-Labrador;
EMO, Nouvelle-Écosse;
EMO, Île-du-Prince-Édouard;
EMO, Nouveau-Brunswick;
Office of the Fire Commissioner, Manitoba;
Emergency Management and Fire Safety Branch, Saskatchewan;
Alberta Emergency Management Agency, Alberta;
Protective Services, Yukon;
EMO, Territoires du Nord-Ouest;
Bureau du commissaire des incendies et de la gestion des situations d'urgence, Ontario;
Parcs Canada;
Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage;
Garde côtière canadienne.

Autres agences actuellement membres de SCI Canada (utilisation des produits de SCI Canada / soutien du concept et développement d'un système de gestion des interventions pancanadien interopérable) :

Sûreté du Québec
Emergency Management BC, Colombie-Britannique;
Emergency Response and Recovery, Nunavut;
Conseil national de recherche et de sauvetage au sol du Canada;
Secrétariat national Recherche et sauvetage, Ontario;
Association des chefs de police de l'Ontario;
Gendarmerie royale du Canada (GRC);
Transports Canada;
Sécurité publique Canada (PSC).

SCI Canada : les avantages pour la gestion des situations d'urgence au Canada

Depuis la mise en place de SCI Canada, le projet a donné des résultats très tangibles, dont le principal est la mise sur pied d'un seuil programme de formation au SCI, ce qui constitue un pas-de-géant en vue de l'adoption d'une méthode tous risques de gestion des situations d'urgence au Canada.

Lorsque survient une situation d'urgence, bon nombre de défis doivent être relevés. Les comptes rendus après action présentés après une urgence, comme ceux de l'effondrement du centre commercial à Elliot Lake et du déraillement de train à Lac Mégantic, résument les principaux défis rencontrés : formation inadéquate des équipes de gestion des incidents et commandement d'intervention insuffisant ou totalement absent. Ces défis peuvent s'aggraver en raison des nombreuses versions différentes du système et d'une interopérabilité insuffisante ou absente.

La vision du comité de SCI Canada comporte deux volets : d'une part l'intégrité d'un programme de formation normalisé et d'autre part le développement d'un cadre de travail canadien interopérable pour les interventions en cas d'urgence. Les avantages sont nombreux, mais voici les principaux points à retenir :

- Dans un contexte où les ressources financières diminuent constamment, l'adoption et l'utilisation de SCI Canada peut minimiser ou éliminer la nécessité de développer ou de créer de nouveaux programmes de formation, ce qui aura pour effet de réduire les coûts pour les territoires de compétence et les agences, notamment grâce à l'accès à des cours uniformes et normalisés.
- Au fur et à mesure que de nouvelles agences feront de SCI Canada leur système de prédilection pour les interventions d'urgence, elles pourront œuvrer en se basant sur les mêmes compétences de base et les mêmes composantes des formations normalisées.
- Il est essentiel d'accroître l'interopérabilité entre les différentes agences et territoires de compétence pour assurer des interventions en cas d'urgence efficaces, efficientes et coordonnées au Canada.

Prochaines étapes

Les membres du comité continueront à demander aux territoires de compétence et aux agences d'offrir leur orientation stratégique et d'assurer un développement et un progrès continus de ce qui suit :

- Préserver l'intégrité des produits de SCI Canada;
- Promouvoir l'interopérabilité du SCI auprès des agences et à tous les paliers gouvernementaux tout en respectant les différences et spécificités de chaque territoire de compétence;
- Donner des conseils et une orientation sur le développement d'un système pancanadien de gestion des incidents semblable au NIMS (États-Unis) et au AIIMS (Australie).

Le comité de SCI Canada continuera à chercher l'appui et la reconnaissance du Canadian Council of Emergency Management Organizations (CCEMO) et des cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences (CSRGU).

Exemples d'événements gérés selon la méthode de SCI Canada :

- Incendie de forêt de Slave Lake, mai 2011 – Alberta
- Inondations de Calgary, juin 2013 – Alberta
- Exercice de l'opération Nanook – Forbisher Bay, août 2014 – Nunavut
- Panne de courant à la centrale de Pangnirtung, avril 2015 – Nunavut
- Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto, juillet 2015 – Ontario
- Festival de musique de Cavendish (événement annuel), depuis 2008 – Î.-P.-É.
- Évacuation sur les incendies de forêt de la Saskatchewan, 2015 – Saskatchewan
- Camp de réfugiés syriens, 2015 – provinces et territoires variés
- Incendie de forêt de Fort McMurray, mai 2016 – Alberta